Commune de MŒURS-VERDEY

1, rue des Marnières
51120 MOEURS – VERDEY
☎ 03.26.81.48.24
maire.moeurs-verdey@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat
le lundi de 9h30 à 11h30
le mercredi de 17h00 à 19h00

Journal Communal

Éditeur : Commune de Moeurs-Verdey
Directeur de publication : Le Maire de Moeurs-Verdey
Responsables de rédaction : Nathalie Danau, Alice Dutripon et Annie Bouatou
Date de parution : Novembre 2025

Une année s'est écoulée...

▪ GOUTER DE NOEL

C'est le samedi 21 décembre 2024 que le Père Noël avait programmé sa visite à Moeurs-Verdey, pour rencontrer les enfants et leurs donner des friandises. Une trentaine de bambins avait répondu à l'inscription qui leurs avait été envoyée.
Dans la salle joliment décorée, chacun d'eux a pris place pour grignoter des petits gâteaux ou des chocolats en attendant le spectacle prévu ensuite.
Le sujet du spectacle, cette année, racontait l'histoire d'un des lutins du Père Noël qui avait égaré le sac de courrier, envoyés par les enfants. Aidé du petit renne Chocolat, celui-ci parti à la recherche du « monstre farceur » qui avait dérobé le sac de lettres, afin que le Père Noël puisse distribuer les cadeaux que les enfants avaient commandés.
Après un long périple, il le retrouva enfin et devint ami avec lui...et rendit possible, la longue distribution nocturne du Père Noël.

Le Père Noël a réjoui les enfants en les prenant sur ses genoux, enfin, ceux qui le voulaient bien ! Il a écouté leurs demandes de cadeaux et leur un donné un chocolat en récompense.






▪ REPAS DES ANCIENS






Le repas des anciens s'est tenu le dimanche 2 février à la salle communale. Comme chaque année, chacun a pu apprécier le délicieux repas préparé par le traiteur habituel. De délicieux mets servis à l'assiette par les membres de la Commission des Anciens.
La traditionnelle galette a été partagée en fin de journée. Mais, chose étrange ! sur les 5 galettes, seules 2 fèves ont été trouvées. Le pâtissier aurait-il oublié 3 fèves … ou alors auraient-elles été avalées par les convives ? Cela restera un mystère !!!
Pour les personnes ayant plus de 65 ans et qui par contre, avaient choisi le colis, la commission avait fait le choix pour innover de prendre un colis rempli de produits locaux préparé par le « Panier de Sidonie » de Romilly Sur Seine.
Face à quelques retours négatifs, l'expérience ne sera pas reconduite ;

▪ 13 ET 14 JUILLET

Cette année 2025, le 14 juillet tombait un lundi. Aussi, le Conseil a décidé d'organiser un barbecue le dimanche soir, pour en profiter davantage. La météo étant clémente, les tables ont été installées à l'extérieur. Une soirée bien agréable ponctuée par un accompagnement musical. C'est donc sur la terrasse que le DJ Mathéo a fait danser les participants. Nous le remercions pour son animation offerte à la commune.





Le lendemain, les habitants de la commune se sont retrouvés à la salle communale pour partager la traditionnelle rondelle.
Ce fut également, l'occasion de faire divers jeux : Tout d'abord, les personnes dans la salle, ont dû deviner le nombre de punaises contenues dans un pot. C'est Lola Baudry qui s'est approchée le plus près de la bonne réponse. Bingo à elle, le panier garni !!!
Et enfin, pour clore l'après-midi, les jeux pour petits et grands. Malheureusement, faute d'enfants, seul le jeu des adultes a pu être organisé. Des jeux en bois avaient été loués et c'est avec le « billard labyrinthe » que la compétition a eu lieu. Les 3 gagnants ont été : 1er Joël Trichot, 2ème Flavian Mérat et le 3ème François Bollot. Chacun d'eux est reparti avec une bouteille.




Puis ce fut le lâcher de ballons organisé par la Moeurinoise et la Réserve de la Sécurité Civile. Cette année encore, un seul retour : celui de Claude Martin qui a été retrouvé en Allemagne ! Mais où passent donc nos ballons ?





▪ JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Comme l'an passé, et avec l'accord de la municipalité, l'association « La Fabrique de l'église St Martin » a co-organisé avec 5 autres communes, la seconde édition du Rallye des vallons.
Ainsi, le dimanche 21 septembre, en allant de Mondement à Oyes et en passant par plusieurs villages et hameaux - dont Mœurs, Les Bordes et Verdey - les équipages ont pu découvrir, ou redécouvrir, le patrimoine local. En parallèle, l'église Saint Martin de Mœurs et la salle des mémoires ont été ouvertes aux visiteurs.


Pique-nique au cabaret Eq'Art de Verdey


Remise du lot offert par Mœurs-Verdey

▪ HALLOWEEN



Depuis maintenant quelques années, les enfants aiment participer au défilé d'Halloween organisé par la commune. Comme toujours, les habitants se sont montrés généreux face aux monstres et sorcières qui les menaçaient de : « des bonbons ou un sort » ! Merci à eux.

Un joli soleil automnal a accompagné petits et grands, à la recherche de gourmandises. Après un long parcours, tout ce petit monde a rejoint la salle communale où les attendaient crêpes et chocolat chaud, et tous sont repartit avec un gros sac de bonbons !





▪ 11 NOVEMBRE






Le mardi 11 novembre, la commune a célébré le 107ème anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 mettant fin à la 1ère guerre mondiale.
Le message de Catherine Vautrin, ministre des Armées et des anciens combattants et de Alice Rufo, ministre déléguée a été lu par Nathalie Danau, 1ère adjointe.
Avant la minute de silence et le moment de recueillement pour rendre hommage à ces valeureux soldats qui ont donnés leurs vies pour la paix et la liberté, les enfants ont placé la gerbe devant le monument aux morts.
Les participants se sont ensuite retrouvés à la salle communale pour partager le verre de l'amitié.

▪ CHATS ERRANTS

Compte-tenu de la recrudescence des chats errants dans notre commune, le conseil municipal a décidé de souscrire une convention de prise en charge et de gestion des chats errants avec l'association « Clara ».

Cette opération, actuellement prévue jusqu'au 31 décembre 2025, permettra la capture des chats errants, leur identification au nom de la commune et leur stérilisation avant d'être relâchés sur leurs lieux de capture. « Clara » assurera la pose de cages, la capture et le transport des chats errants vers une clinique vétérinaire.

Il est rappelé que depuis 2012, la loi oblige tout propriétaire de chat à identifier son animal soit par un tatouage ou soit par puce électronique chez un vétérinaire. Cette identification permettra à l'association qui le capturera de le relâcher immédiatement.

▪ INCIVILITES



Depuis quelques temps des dégradations, ont été constatées sur le lavoir de Moeurs (tuiles cassées, planches arrachées, pierres jetées dans le bassin). Ces actes de vandalisme ne sauraient être tolérés. Toute personne qui dégradera un matériel ou un bâtiment communal, fera l'objet d'un signalement en gendarmerie, ainsi que d'un dépôt de plainte.

▪ NOUVEAUX HABITANTS

Nous sommes heureux d'accueillir Mylène Gruffy et Benjamin Chatelain ainsi que leurs deux fils Maël et Loan au 160 rue Saint Laurent – Hameau des Bordes.



▪ NAISSANCES

Le hameau de Villiers compte deux nouveaux habitants.
*Lorenzo est arrivé le 23 août 2025 faisant la joie de ses parents Océane Brulfert et Aurélien Lassalle, et surtout de sa grande sœur Chloé.
*Thiago est né le 20 septembre 2025, il est venu rencontrer sa soeur Shaïna et son frère Kenzo, les deux premiers enfants d'Alexis Brulfert et Angélique Hollet.

Félicitations aux heureux parents

▪ DECES

Le 25 février 2025, Josiane Lagirarde nous a quitté dans sa 82ème année. Son mari, Claude, l'a rejoint quelques mois plus tard le 17 octobre 2025. Nous renouvelons nos condoléances à cette famille durement éprouvée en cette année 2025.

Le 11 juin 2025, Isabelle Jesus Pacheco s'est éteinte dans sa 56ème année, condoléances à sa fille et son époux.

▪ A NOTER SUR VOS AGENDAS

30 novembre- Marché de Noël de la Fabrique de l'église Saint Martin
La Fabrique de l'église Saint Martin vous donne rendez-vous à la Salle communale le dimanche 30 novembre 2025 de 10 h à 17 heures (gourmandise, vin chaud, vente d'objets faits main, roue gagnante,,,).
Présence du Food truck « Au délice des papilles » pour vous restaurer le midi

20 décembre - Goûter noël enfants
Cette année encore, la commune offre aux enfants un goûter de Noël. Un bulletin d'inscription sera prochainement déposé dans les boites aux lettres pour les enfants jusqu'à 12 ans.



▪ ELECTIONS MUNICIPALES

Les 15 et 22 mars 2026

Changement de mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales, change considérablement pour les **communes de moins de 1 000 habitants**. Elle introduit le **scrutin de liste paritaire à 2 tours** remplaçant le scrutin majoritaire plurinominal avec panachage.

Désormais, le **conseil municipal** de notre commune comportera **entre 9 et 11 conseillers** selon les résultats des élections.

Un scrutin de **liste**
Pour être candidat, il faut **appartenir à une liste**. Avec les nouvelles modalités, cette liste peut comporter **entre 9 et 13 candidats**. Il sera possible que 13 candidats soient élus. Alors les 12ème et 13ème sur la liste seront considérés comme « **candidats supplémentaires** » et pourront ultérieurement être appelés à siéger au conseil en cas de démission ou de décès de conseillers en cours de mandat.

Un scrutin de liste **paritaire**

Sur chaque liste, il faut respecter la **parité**, c'est-à-dire une **alternance stricte** entre homme et femme.

Et, n'oubliez pas : c'est le conseil municipal qui gère les affaires de la commune. C'est donc aussi votre affaire car tout électeur est un conseiller municipal potentiel.

La commune de Moeurs-Verdey vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

***